

Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 7 NOVEMBRE 2005

Conseil Général de l'Hérault, Béziers

Présents : **G.AFFRE** (CdeC St-Chinianais), **JN.BADENAS** (Conseil Général), **F.BARSSE** (Commune Bédarieux), **M.BOUBIS** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **D.CALMETTE** (CdC Orb-Jaur), **Y.CASSILI** (CdC Monts d'Orb), **A.CLAVERIA** (Commune Bédarieux), **M.L.EDO** (CdC Les Monts d'Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (Commune d'Aigne), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinianais), **M.GIL** (CdC Orb & Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène-Orb-Gravezon), **J.HUC** (CdC Coteaux & Châteaux), **J.LIBRETTI** (CdeC Coteaux et Châteaux), **R.LOSMA** (Commune Bédarieux), **A.MARTINEZ** (Conseil Général), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (Commune d'Azillanet), **R.PAILLES** (Conseil Général), **J.P.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **G.SENEGAS** (CdC Saint-Chinianais), **F.TARBOURIECH** (CdC Orb-Jaur), **H.TASSIS** (Commune du Poujol/Orb), **R.TROPEANO** (Conseil Général).

Représentés : **J.ARCAS** (Conseil Général) représenté par **J.N.BADENAS**, **J.HUC** (CdC Coteaux & Châteaux) représenté par **F.BOUTES**, **P.MEGE** (CdC Combes et Taussac) représenté par **F. BOUTES**

Excusés : **G.BARO** (CdC Orb & Taurou), **R.CHABBERT** (Commune de Siran), **C.GUZOVITCH** (CdC Lirou- Canal), **G.MARCOUIRE** (Commune d'Olonzac)

Francis Boutes, Président du Syndicat Mixte, accueille les participants ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

1 - Informations au Comité Syndical

Le Président porte à la connaissance du Comité Syndical les informations suivantes :

1-1. Délégations

Le Président a donné les délégations suivantes aux vice-présidents et membres du Bureau :

MESQUIDA Kléber	1 ^{er} Vice-Président	Délégation Générale et Budget
FRAISSE Yves	2 ^e Vice-Président	Délégation Personnels et patrimoine du SM
MARTINEZ Antoine	3 ^e Vice-Président	Délégation Economie - Commerce - Artisanat
TROPEANO Robert	4 ^e Vice-Président	Délégation Environnement
BADENAS Jean-Noël	5 ^e Vice-Président	Délégation Jeunesse et loisirs
AFFRE Gérard	Membre du Bureau	Délégation Economie sociale et insertion
ARCAS Jean	Membre du Bureau	Délégation Tourisme
BARO Gérard	Membre du Bureau	Délégation Agriculture - Viticulture
ETIENNE Norbert	Membre du Bureau	Délégation Culture
HUC Jacques	Membre du Bureau	Délégation Communication
FALIP Jean-Luc	Membre du Bureau	Délégation Services à la personne
OLMOS Martine	Membre du Bureau	Délégation Animation territoriale - Conseil de Développement
ROUANET Jean-Pierre	Membre du Bureau	Délégation Patrimoine
TASSIS Rika	Membre du Bureau	Délégation Habitat Logement

1-2. Personnel du Syndicat

F. Boutes informe le comité syndical qu'il a réuni les personnels des chartes intercommunales pour expliquer les conditions d'intégration des personnels au Syndicat Mixte dès le 1^{er} janvier 2006 : transfert des contrats de droit privé en contrats de la fonction publique territoriale, transfert des personnels du Syndicat Mixte du Saint-Ponais par voie de mutation.

Un organigramme a été détaillé, sur la base du maintien de cinq antennes du Pays, sans changement d'affectation pour la plupart des agents.

Les salariés seront reçus individuellement dans la première quinzaine de décembre ; il sera proposé à chaque agent une fiche de poste et un contrat de travail, qui se substituera au contrat de droit privé existant.

F. Boutes note que le contexte général de ce transfert est empreint de confiance réciproque.

1-3. Calendrier

L'assemblée générale extraordinaire de mise en dissolution de l'association de préfiguration du Pays aura lieu le 28 novembre.

Elle sera précédée d'une réunion du Conseil de Développement auquel sera présenté le projet de Contrat de Pays 2006.

Le Comité Syndical prévu initialement le 28 novembre est reporté au 9 décembre prochain.

2 - Rapports à l'ordre du jour

Sont soumis à l'examen du Comité Syndical l'approbation du PV de la précédente réunion et cinq rapports :

1. Débat d'orientation budgétaire 2006
2. Règlement intérieur
3. Tableau des effectifs
4. Affiliation au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault
5. Modalités d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

Le procès-verbal de la précédente réunion du Comité Syndical est préalablement adopté à l'unanimité.

2.1 - Débat d'orientation budgétaire 2006

Le Président expose au Comité Syndical les orientations que le Pays donnera à sa politique en 2006 et sur les années suivantes. Ces orientations se basent sur :

- la charte de développement, qui se décline dans le Contrat de Pays (avenant 2006), en réponse aux enjeux majeurs du territoire, à savoir :
 - assurer la meilleure qualité de vie possible à l'ensemble de la population,
 - soutenir l'activité économique et le développement des compétences au service de l'emploi
 - contribuer à la préservation et à l'amélioration de l'environnement naturel et patrimonial,
 - développer et professionnaliser le tourisme.
- la mise en cohérence des politiques territoriales de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département, dans la perspective de contractualisations futures (Contrat de Pays, programmes européens de développement rural 2007-2013 ;
- la progressive montée en charge opérationnelle du Syndicat Mixte du Pays, en tant qu'outil de développement, d'ingénierie et d'assistance technique, administrative et financière ;
- la capacité financière des partenaires territoriaux du Contrat de Pays à s'inscrire dans cette dynamique de développement.

Le Comité Syndical du Pays pourrait se fixer, pour ce premier exercice, trois grandes orientations visant à asseoir son action territoriale :

- mettre en œuvre, à l'échelle du Pays, les outils d'intervention indispensables, au service d'une politique territorialisée ;
- initier, au niveau local, mais dans une cohérence territoriale globale à l'échelle du Pays, les missions d'ingénierie et d'assistance technique du Syndicat Mixte ;
- mettre en place les nécessaires éléments d'information et de communication du pays, sur ses missions et son action, tant en termes d'information interne que de communication externe.

2.1.1 la politique territoriale

L'action 2006 doit, en premier lieu, préparer la prochaine génération des contrats de Pays (2007-2013), par la définition d'un plan d'actions pluri-annuel, à partir d'études préalables spécifiques pour des actions futures :

- dimensionner une politique globale de l'habitat, dans le cadre d'une étude à l'échelle du Pays, pour un passage à l'opérationnel fin 2006 ou début 2007 ;
- définir un schéma territorial d'usage des technologies d'information et de la communication, à l'échelle du Pays, mettant en cohérence les différentes initiatives locales et départementales sur le territoire ;
- arrêter un schéma territorial de développement touristique du Pays, associant les deux destinations touristiques du Pays, inscrites au schéma départemental «Destination Haut Languedoc» et «Destination Vignobles» ;
- réaliser un état des lieux des services et des équipements à la personne permettant de coordonner les politiques locales et départementales ;
- créer un dispositif de soutien au développement économique, à l'appui des entreprises, des porteurs de projets et des filières ;
- initier une action au service de l'emploi, avec un effort particulier sur la pluriactivité en milieu rural ;
- apporter des outils au service de l'environnement naturel et patrimonial (inventaires, étude écopatrimoine, étude charte paysagère) ;
- mener une action culturelle à même de renforcer l'identité territoriale ;

Enfin, le Pays se doit de poursuivre les actions engagées sur le territoire, notamment par les chartes intercommunales, et qui font l'objet d'un transfert au Syndicat Mixte : animation générale du programme Leader +, coordination d'opérations programmées (ARTéCOOP, festivals de pays, balades vigneronnes...)

L'ensemble de ces actions représente un coût prévisionnel global de l'ordre de 835.000 € d'opérations en maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

2.1.2 le Pays, outil d'ingénierie et d'assistance technique

Il s'agit là de reprendre l'action de proximité en accompagnement du développement local menée depuis plus de vingt ans par les Chartes intercommunales, auxquelles le Pays va se substituer début 2006.

Le contenu de cette action porte sur l'appui en ingénierie, en assistance technique, administrative et financière auprès des acteurs locaux, porteurs de projet tant publics (communes et communautés de communes) que privés (associations locales, groupements professionnels, ...).

Cette mission représente globalement un coût prévisionnel de l'ordre de 870.000 € de dépenses de fonctionnement, comprenant les charges de personnel, pour 720.000 € et les services extérieurs et autres charges, pour approximativement 150.000 €.

2.1.3 le Pays et sa communication

Le Pays doit, dès sa mise en place opérationnelle, assurer une communication permanente, institutionnelle et promotionnelle, auprès de ses membres, de la population et des acteurs locaux : création d'un site Internet, d'un Intranet, publication d'une lettre du Pays, conduite d'actions de communication sont estimées globalement à 75.000 €.

Pour financer ces dépenses qui se totalisent à hauteur de **1.780.000 €**, il est prévu d'appeler en recettes :

- le produit des contributions des membres du Syndicat Mixte (communes et communautés de communes), maintenu à hauteur de 3,50 €/habitant, soit 191.000 €,
- des concours de l'Europe au titre du programme Leader +, à hauteur prévisionnelle de 263.000 €, étant précisé que ces crédits font l'objet d'un zonage sur la Destination Vignobles,
- des concours de l'Etat, à hauteur prévisionnelle de 41.000 €, de la Région Languedoc-Roussillon, à hauteur prévisionnelle de 310.000 €,
- des concours du Département de l'Hérault, à hauteur prévisionnelle de 830.000 € dont 510.000 € sont statutairement consacrés à l'ingénierie et à l'assistance technique,
- les recettes liées aux reliquats des chartes intercommunales, pour un montant de l'ordre de 30.000 €,
- d'autres recettes (régie de recettes, partenariat avec la Régie de Développement Local, études OPAH...) pour un montant de l'ordre de 145.000 €.

2.2- Règlement intérieur

Le Président expose au Comité Syndical le projet de règlement intérieur du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles, établi conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est composé des sept chapitres suivants :

- Chapitre 1 :** De la réunion de plein droit du Comité syndical, de l'élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau, des délégations aux Vice-Présidents.
- Chapitre 2 :** Réunion du Comité syndical.
- Chapitre 3 :** Déroulement des séances.
- Chapitre 4 :** Règles de votation.
- Chapitre 5 :** Police du Comité syndical et publicité des débats.
- Chapitre 6 :** Fonctionnement du bureau.
- Chapitre 7 :** Les commissions thématiques.

Après lecture, le règlement est soumis au vote et est adopté à l'unanimité. Il entrera en application dès que la délibération décidant son adoption sera devenue exécutoire. Il est applicable pour la durée du présent mandat.

2.3- Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs proposé porte sur 37 emplois qui, hormis le DGS, sont transférés des chartes intercommunales Coteaux de l'Orb et du Vernazobres, Minervoises, du Pays d'Orb, Thongue-Libron-Peyne, de l'association de préfiguration du Pays Haut Languedoc et Vignobles et du Syndicat Mixte du Pays de Saint Pons, Somail, Espinouse, Caroux. Le tableau des effectifs comprend les personnels de l'activité Petite Enfance, à Saint-Pons, même si ces agents n'intègrent pas le Syndicat Mixte au 1^{er} janvier.

Des précisions sont apportées concernant les compétences respectives des communautés de communes, du Pays et du transfert possible de cette compétence particulière.

L'émergence d'initiatives sur le territoire, leur éventuelle mutualisation, sont évoquées ; la compétence Petite Enfance est définie statutairement, ce service peut être demandé par d'autres territoires ; il fera l'objet d'un budget annexe du Syndicat Mixte.

Le tableau des effectifs est adopté à l'unanimité.

2.4 - Affiliation au centre de gestion de la fonction publique territoriale

Le Président demande au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles de se prononcer sur l'affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault, outil d'aide à la gestion des agents de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière de suivi des carrières et d'organisation des concours. La cotisation obligatoire pour financer les missions obligatoires est fixée à 0,8% de la masse salariale.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2.5 - Modalités d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Le Président propose au Comité Syndical d'approuver les modalités d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), heures supplémentaires effectuées à la demande de l'autorité, en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail dans le cadre de l'aménagement du temps de travail, selon des conditions précisées par les textes : limitation à 25 heures mensuelles, cadre d'emploi de catégorie B (avec indice plafond de 380, susceptible de dérogation) ou C.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, Francis Boutes clôture la séance à 19h00.

* * *